

## Epidémie de rougeole : vaccination vivement recommandée face au risque élevé de diffusion en Bretagne

**Une épidémie de rougeole frappe actuellement la région Nouvelle Aquitaine où plus de 200 cas ont été déclarés depuis début novembre 2017. Le risque de diffusion de la rougeole à l'ensemble du territoire français est actuellement élevé.**

**Neuf cas ont été recensés en Bretagne dans la première semaine du mois de février. Ainsi, l'ARS Bretagne rappelle que la vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger contre la rougeole.**

La rougeole est une maladie très contagieuse qui peut prendre des formes sévères chez l'adulte et l'enfant de moins d'un an. Dans ce contexte de risque élevé de circulation du virus de la rougeole en Bretagne, l'ARS Bretagne recommande à chacun de vérifier qu'il est bien protégé contre la rougeole.

Toutes les personnes nées après 1980 et âgées de plus de 18 mois, sans antécédent de rougeole, doivent avoir reçu **2 doses** de vaccin Rougeole / Oreillons / Rubéole pour être protégées (celles qui n'ont jamais été vaccinées doivent recevoir deux injections séparées d'au moins un mois d'intervalle, celles qui n'auraient reçu qu'une seule dose doivent avoir une 2<sup>e</sup> dose).

Le calendrier vaccinal actuellement en vigueur prévoit une dose du vaccin Rougeole / Oreillons / Rubéole à l'âge de 12 mois et une seconde dose entre 16 et 18 mois.

Tous les professionnels de santé, du secteur médico-social, du secteur de la petite enfance, ou étudiants dans ces secteurs travaillant au contact de personnes fragiles risquant de développer des formes graves de la maladie, doivent également être vaccinés y compris ceux nés avant 1980.